



**Rentrée
2026/2027**

Chers parents,

La période estivale se termine, j'espère que ces moments de vacances vous auront apporté suffisamment de repos pour entamer la rentrée sereinement.

Je tenais cette année à mettre en lumière notre restauration scolaire qui confectionne chaque jour 160 repas pour les enfants de l'école, de la crèche et le personnel. Notre cuisinier veille à préparer des repas de qualité, diversifiées et équilibrés: 26.3% de produits bio et 43.6 % de produits durables avec un approvisionnement auprès de producteurs locaux (la ferme Ty Lipous, la fabrique du potager, les vergers de Kerverder ou du Trégor).

Favorisant l'accessibilité à chacune des familles trébeurdinaises, notre politique tarifaire est basée en fonction des quotients familiaux.

Je vous informe également que le forum des associations se tiendra le samedi 05 septembre de 14h à 17h au Sémaphore. N'oubliez pas de compléter votre passeport loisirs! Le CCAS apporte un soutien financier aux familles afin de faciliter l'accès aux loisirs sportifs et culturels pour les jeunes Trébeurdinains!

Je vous souhaite à tous une belle rentrée !

Bénédicte BOIRON

Le Maire

Le portail familles

La commune met à disposition des familles un espace numérique sécurisé, accessible 24 heures sur 24, leur permettant d'effectuer leurs démarches administratives pour les services péri et extra scolaires. Il permet aux parents d'effectuer plusieurs actions :

- Réaliser l'inscription administrative de leur(s) enfant(s) aux services et faire parvenir leurs documents,
- Inscrire ou désinscrire leur(s) enfants aux services Restauration Scolaire et à l'Accueil de Loisirs des mercredis et des vacances,
- Accéder aux règlements de fonctionnement des différents services, à leurs attestations fiscales, consulter leurs factures,
- Être informé sur l'actualité des services à l'enfance.

Le dossier d'inscription

Pour inscrire votre enfant à l'accueil périscolaire (matin-midi-soir-mercredi) et l'ALSH, un dossier doit être réalisé chaque année comprenant :

- la fiche de renseignements enfance dûment remplie et signée
- la copie des pages du carnet de santé concernant les vaccinations obligatoires
- une attestation d'assurance au titre de la responsabilité civile péri et extrascolaire au nom de l'enfant
- le cas échéant, l'autorisation médicale à la pratique de certaines activités.

Les modalités de réservation et d’annulation à l’ALSH et à l’accueil périscolaire du mercredi

La réservation est obligatoire et valable seulement si le dossier d’inscription est complet.

Pour toute demande de réservation ou d’annulation hors délais, les familles doivent contacter la directrice de la structure d’accueil.

	Mercredis	Petites vacances	Vacances d’été
Sortie du programme	3 semaines avant		
Ouverture d’inscription	A la sortie du programme		
Date limite d’inscription	Le mercredi précédent, avant 18h30	Une semaine avant le début des vacances	Une semaine avant le début des vacances
Date limite d’annulation	Le mercredi précédent, avant 18h30	Une semaine avant la date concernée	Une semaine avant la date concernée

Les annulations pour raisons médicales sur présentation d’un justificatif médical ou en cas de force majeure sur présentation de justificatifs seront prises en compte.

Pour les accueils du matin et du soir, il n’y a pas de réservation à faire en amont, les enfants sont pointés selon leur présence.

L’organisation des inscriptions au restaurant scolaire

La réservation est obligatoire et doit se faire 7 jours avant la date de présence. Pour faciliter vos démarches, nous vous conseillons d’effectuer vos réservations sur l’année scolaire entière. Pour cela, il vous suffit de cliquer sur « Faire une demande sur une longue période » et ainsi vous ne devrez intervenir dans l’année qu’en cas d’absence sur l’agenda de l’enfant.

Les tarifs

	Restaurant scolaire et animations	Accueils périscolaires			Accueil des mercredis et vacances			
Quotient Familial	Tarifs	7h30 à 8h 45	16h15 à 17h30 avec goûter	16h15 à 18h30 avec goûter	Journée avec repas	Journée sans repas	1/2 journée avec repas	1/2 journée sans repas
< 655	0.80 €	0.77 €	1.16 €	1.53 €	7.06 €	6.22 €	4.39 €	3.56 €
656 à 850	1 €	0.83 €	1.24 €	1.66 €	9.38 €	8.32 €	5.82 €	4.76 €
851 à 1040	1.79 €	0.88 €	1.34 €	1.77 €	12.22 €	10.60 €	7.68 €	6.07 €
1041 à	2.55 €	1.05 €	1.60 €	2.14 €	14.94 €	12.76 €	9.49 €	7.30 €
> 1252	3.52 €	1.32 €	1.98 €	2.63 €	16.77 €	13.99 €	10.77 €	8.01 €
Extérieurs					30.04 €	26.28 €	18.78 €	15 €

Calendrier scolaire 2026-2027

Rentrée des élèves	Mardi 1er septembre 2026
Vacances de la Toussaint	Du samedi 17 octobre 2026 au lundi 2 novembre 2026
Vacances de Noël	Du samedi 19 décembre 2026 au lundi 4 janvier 2027
Vacances d'hiver	Du samedi 20 février 202 au lundi 8 mars 2027
Vacances de printemps	Du samedi 17 avril 2027 au lundi 3 mai 2027
Vacances d'été	Samedi 3 juillet 2027

Les vacances débutent les jours indiqués, après les cours.

Pour les élèves qui n'ont pas cours le samedi, les vacances débutent le vendredi après les cours.

Les cours reprennent le matin des jours indiqués.

Dans les zones A, B et C, les élèves n'auront pas classe le vendredi 7 mai 2027.